

Paris, le 25.01.2022

Communiqué COVID 19

Chères clientes, chers clients,

Depuis le début de la crise, Linking Talents Formation (nom commercial : PAY JOB), se mobilise pour permettre aux apprenants et aux formateurs de poursuivre leurs formations dans les meilleures conditions.

Depuis le 21 juillet 2021, le pass sanitaire est obligatoire pour les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes. Depuis le 24 janvier 2022, le pass sanitaire a été transformé en pass vaccinal, lequel s'applique dans les lieux où le pass sanitaire était obligatoire.

À date, **cette mesure ne concerne pas les organismes de formation.** Vous n'avez donc aucune obligation d'être en possession d'un pass pour participer à nos formations en présentiel.

Pour autant, certains de nos prestataires de salle et client intra-entreprise exigent le pass pour assister à une formation dans leurs locaux. Par ailleurs, les restaurants dans lesquels nous organisons le déjeuner y sont soumis. **Les formateurs et stagiaires souhaitant y déjeuner doivent donc présenter un pass vaccinal.**

Si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez opter pour une session à distance proposée pour la quasi-totalité de notre offre de formations. Toutes nos solutions de formation à distance sont disponibles [ici](#).

Si vous souhaitez, malgré l'absence de pass vaccinal, poursuivre votre formation en présentiel en inter-entreprises, vous devrez vous restaurer pendant la pause déjeuner par vos propres moyens.

Pour toutes informations et si vous souhaitez connaître vos obligations à ce sujet pour votre participation prochaine à une de nos formations, contactez-nous au 01.83.81.95.00 ou lindazidane@payjob.fr

Concernant les **formations intra-entreprises**, le protocole covid-19 applicable est celui de l'entreprise accueillant la formation.

Depuis le début de la crise sanitaire, Linking Talents Formation/PAY JOB a mis en place un protocole sanitaire covid-19 que vous trouverez ci-dessous.

Les obligations règlementaires pouvant évoluer, ce document sera régulièrement mis à jour.

Protocole sanitaire présentiel

Afin de préserver la santé des stagiaires, formateurs, formatrices, du personnel sur place et plus généralement d'éviter/limiter la propagation de la covid-19, nous vous remercions de respecter les règles ci-dessous pendant toute la durée des formations.

Formateurs et participants

- Port du masque obligatoire dans la salle de formation et les espaces communs du lieu où se déroule la formation, y compris pendant les pauses sauf pour se restaurer, en respectant les règles de changement en fonction du type de masque.
- Veiller au respect des gestes barrières
- Se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique régulièrement notamment à chaque nouvelle entrée/sortie de la salle ou du centre de formation.
- Ouvrir les fenêtres à chaque pause une dizaine de minutes
- Pour limiter la manipulation de documents par différentes personnes, le support est envoyé à l'issue de la formation au format numérique sauf demande express de le recevoir en avance
- Port du masque obligatoire dans la salle de formation et les espaces communs du lieu où se déroule la formation, y compris pendant les pauses sauf pour se restaurer, en respectant les règles de changement en fonction du type de masque.
- Venir avec son matériel (calculatrice pour les formations en paie, stylo, bloc de prise de notes,...)
- Eternuer/tousser dans se coude et utiliser des mouchoirs jetables
- Eviter de toucher son visage
- Ne pas se saluer en serrant la main ou en faisant la bise

En intra-entreprise

Le client doit veiller au respect du protocole sanitaire décrit plus haut et notamment, prévoir une salle respectant les règles de distanciation et veiller au nettoyage et à la désinfection réguliers des lieux/du mobilier régulièrement touchés.

Chez nos prestataires de salle/restauration

- Participants et formateurs doivent respecter le protocole en vigueur chez nos prestataires lequel est transmis en annexe de la convocation avant la formation
- Le personnel porte un masque, y compris le personnel sous-traitant
- Du gel hydroalcoolique est disponible à l'accueil, à chaque étage et dans chaque salle de formation
- Les salles de formation et les parties communes sont régulièrement nettoyés avec des produits spécifiquement et aérées.
- Les tasses, verres et bouteilles d'eau sont individuels et à usage unique
- Les viennoiseries/biscuits sont emballés individuellement
- Dès que nos prestataires ont connaissance de la présence d'une personne positive à la covid-19, une désinfection spécifique des lieux serait réalisée conformément à la réglementation sanitaire en vigueur.

Nous invitons les participants ou formateurs qui sont dans l'une des situations ci-dessous à ne pas participer à une formation en présentiel, en inter comme en intra-entreprise. Nous les invitons à nous contacter au 01 83 81 95 00 pour vérifier ensemble s'il est éventuellement possible de participer à la formation en distanciel ou de reporter l'inscription sur une autre session inter-entreprises :

- **Fièvre**
- **Tous, courbatures, fatigue, difficultés à respirer, ...tout autre symptôme de la covid-19**
- **Si dans les 14 jours précédant la formation, ils ont été testés positifs à la covid-19**
- **Ou cas contact d'une personne testée positive**

Si au cours de la formation vous présentez des symptômes de la covid-19, il convient de quitter la formation en informant l'accueil si la formation se déroule dans une salle louée en extérieur, votre service RH si la formation se déroule dans les locaux de l'entreprise ainsi que notre organisme de formation au 01 83 81 95 00 [/lindazidane@payjob.fr](mailto:lindazidane@payjob.fr) et d'appeler votre médecin ou le SAMU (15) en cas de symptômes graves.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre adhésion aux règles sanitaires ci-dessus